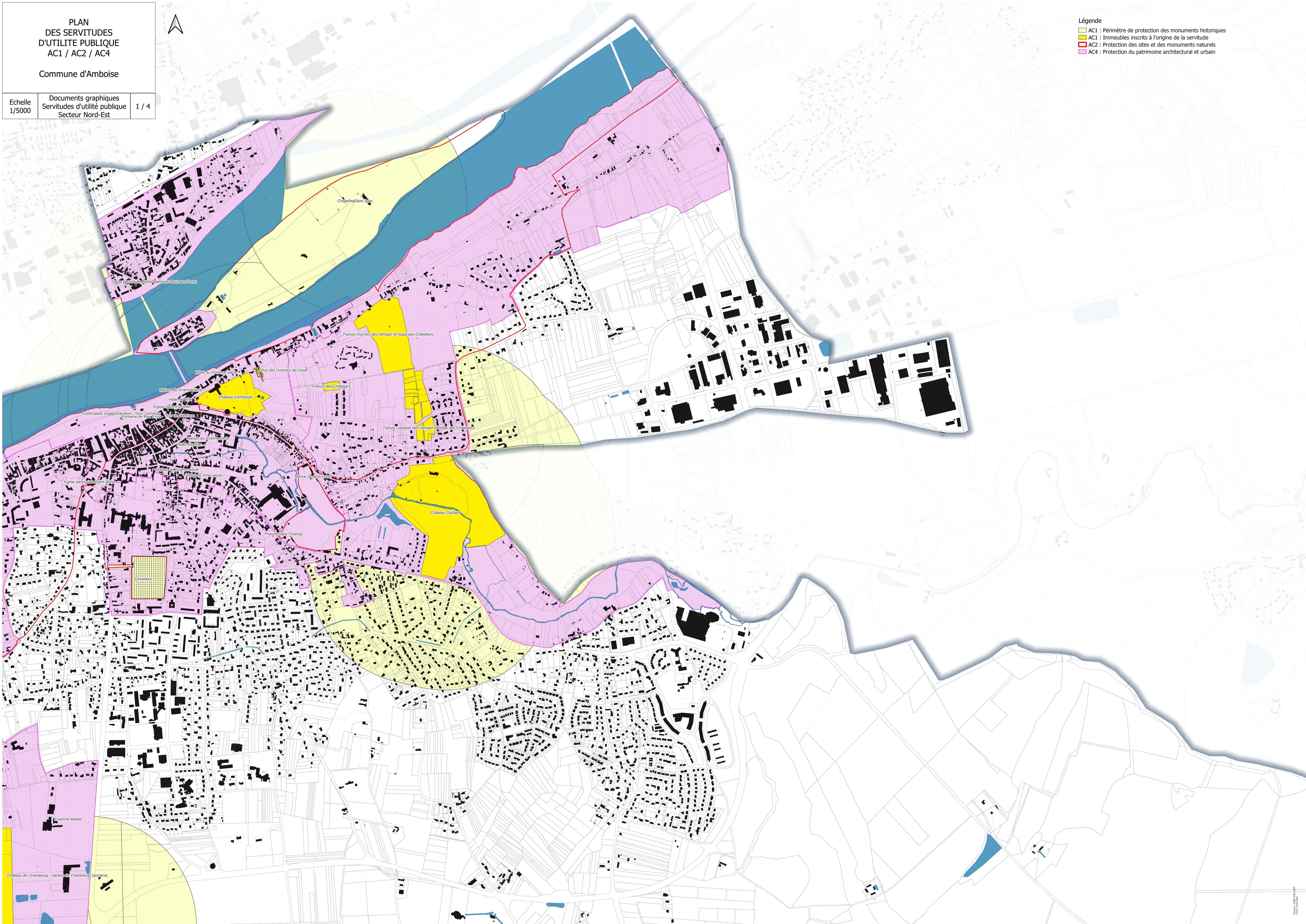
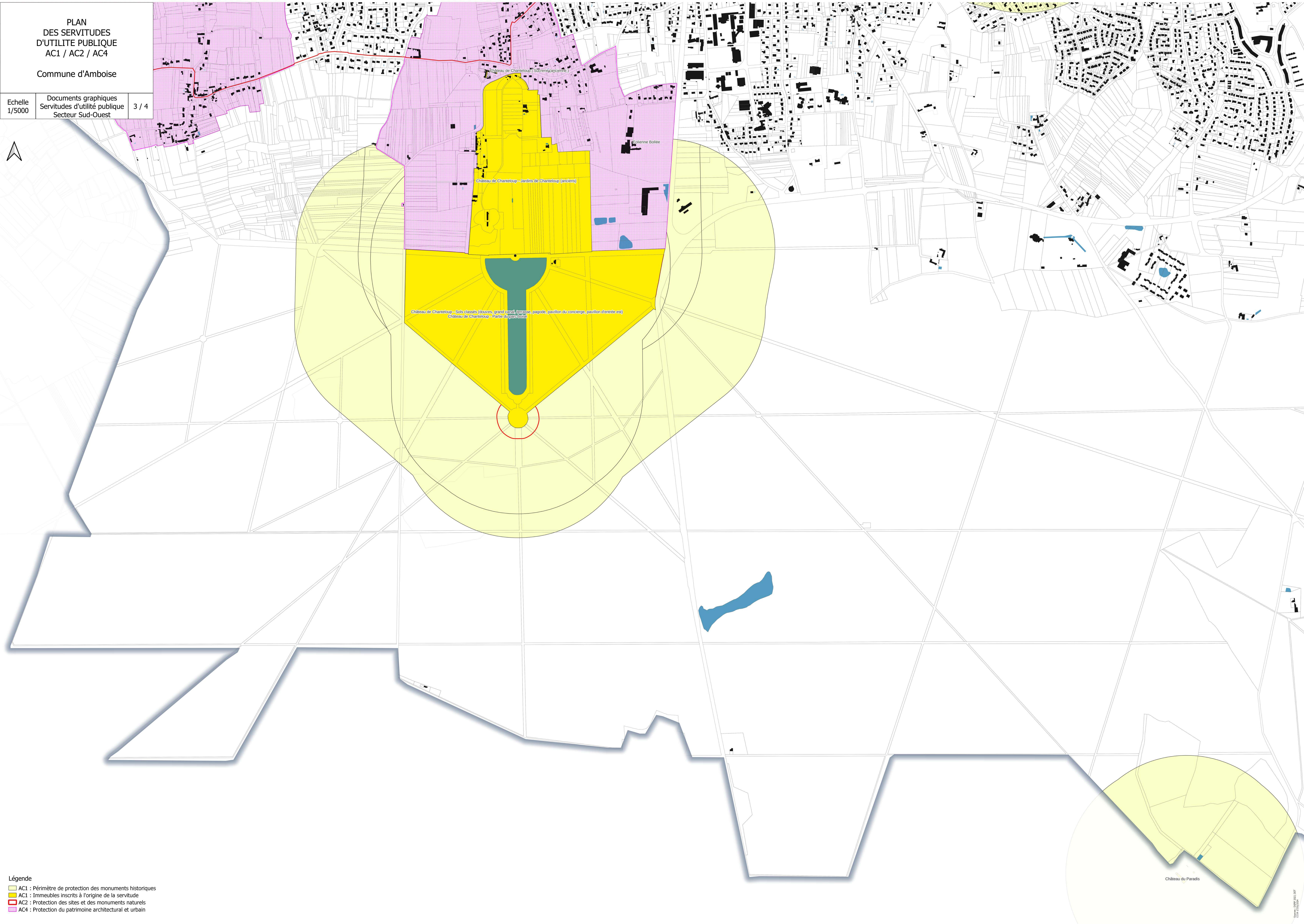
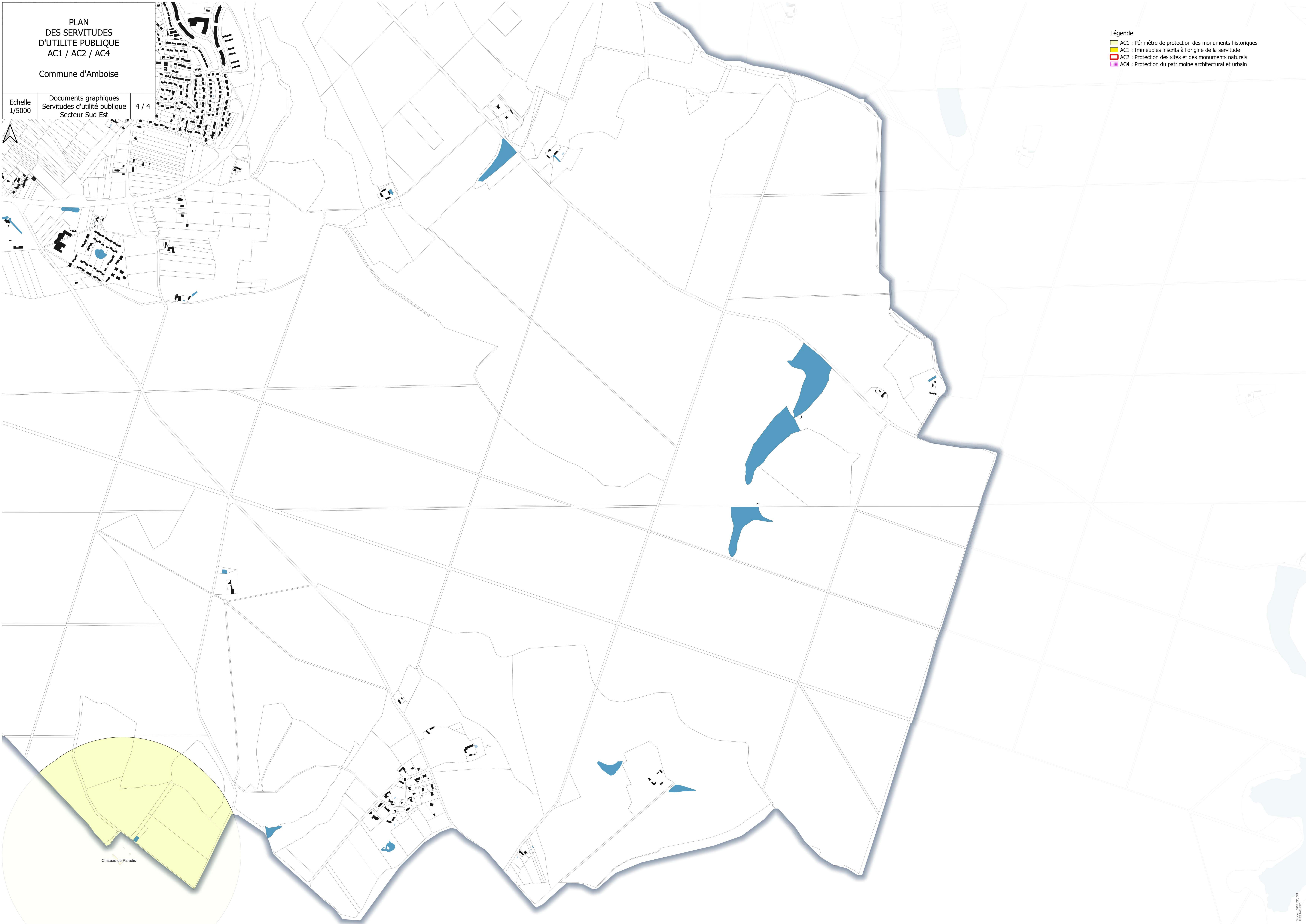
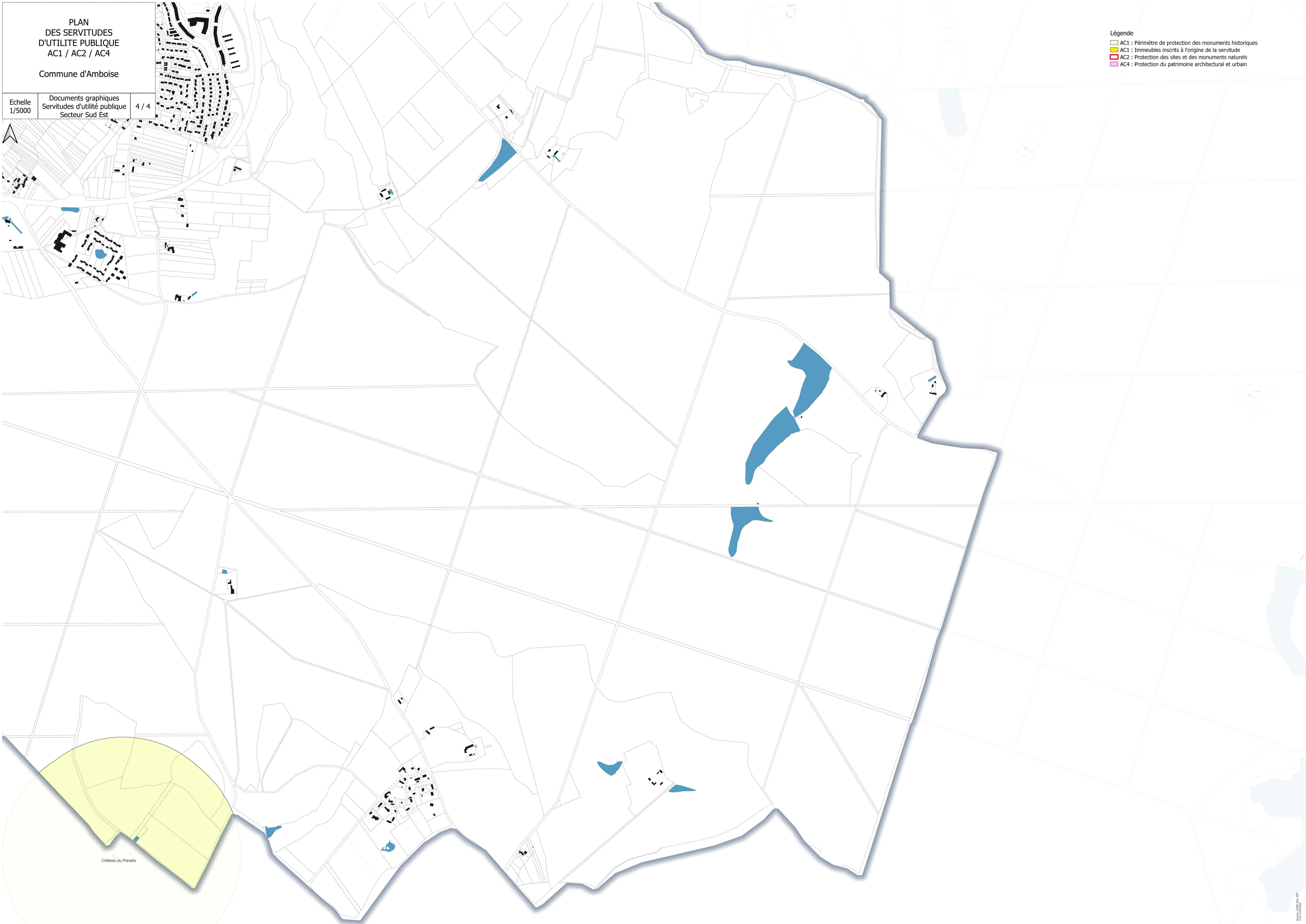
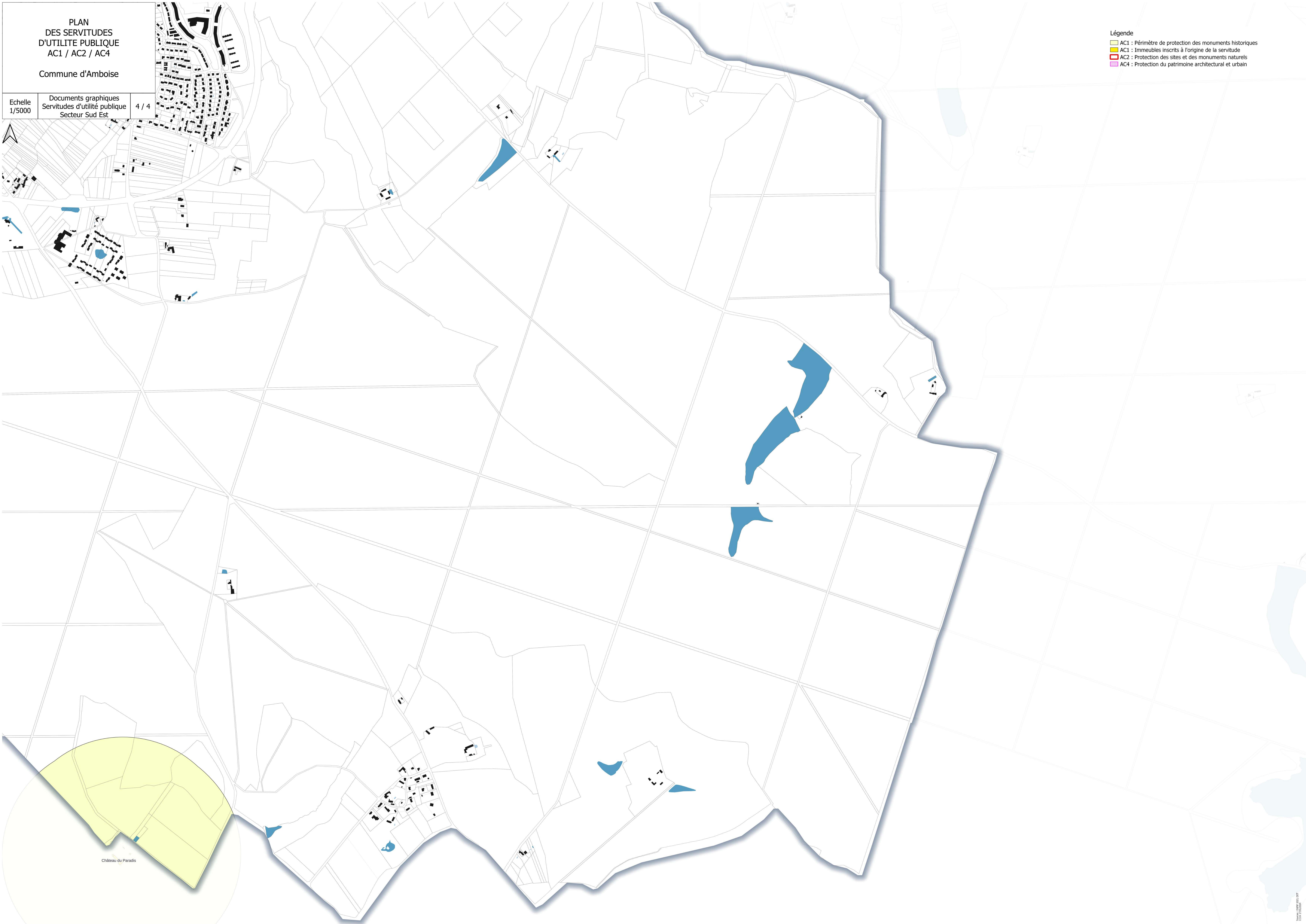
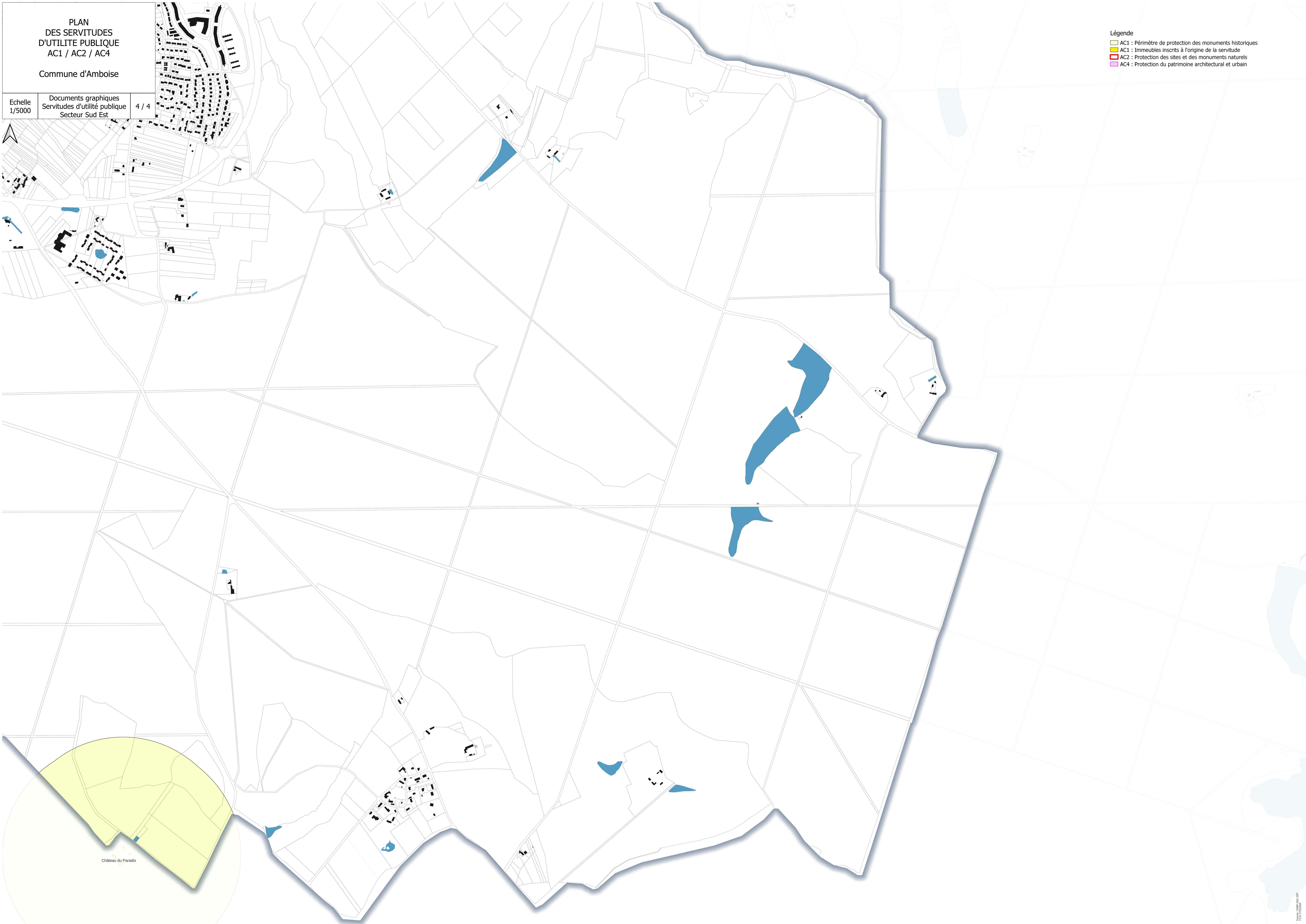
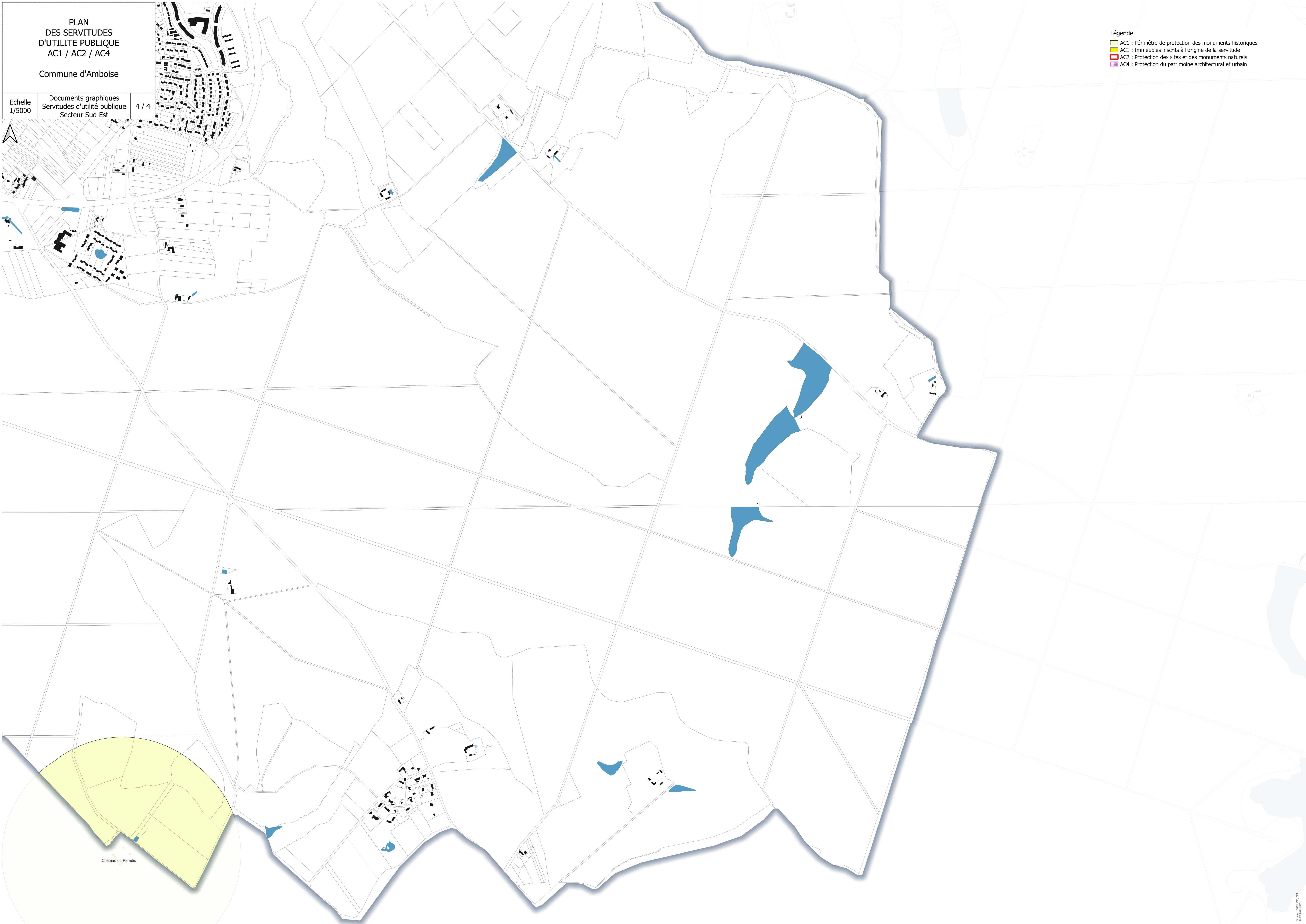
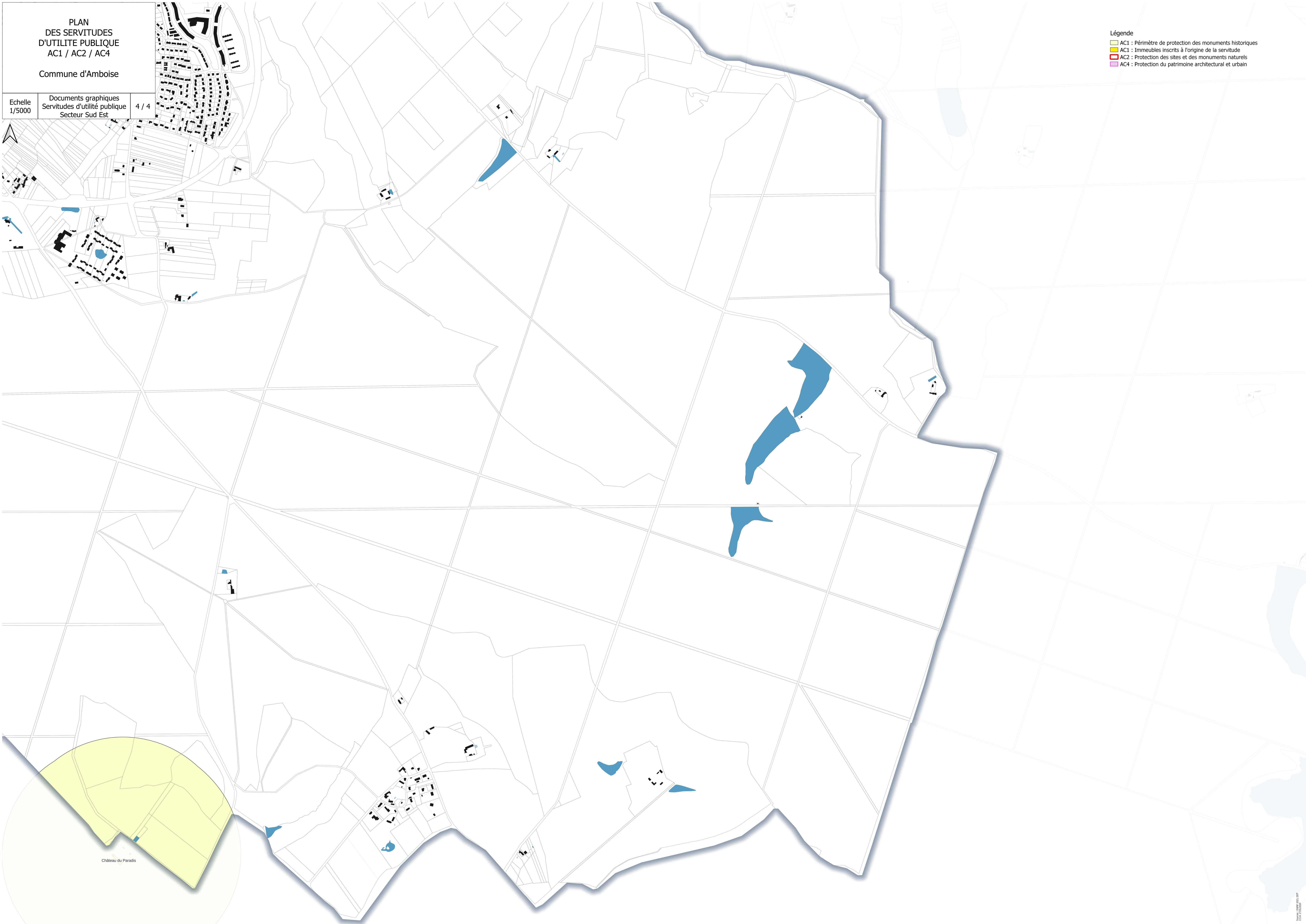
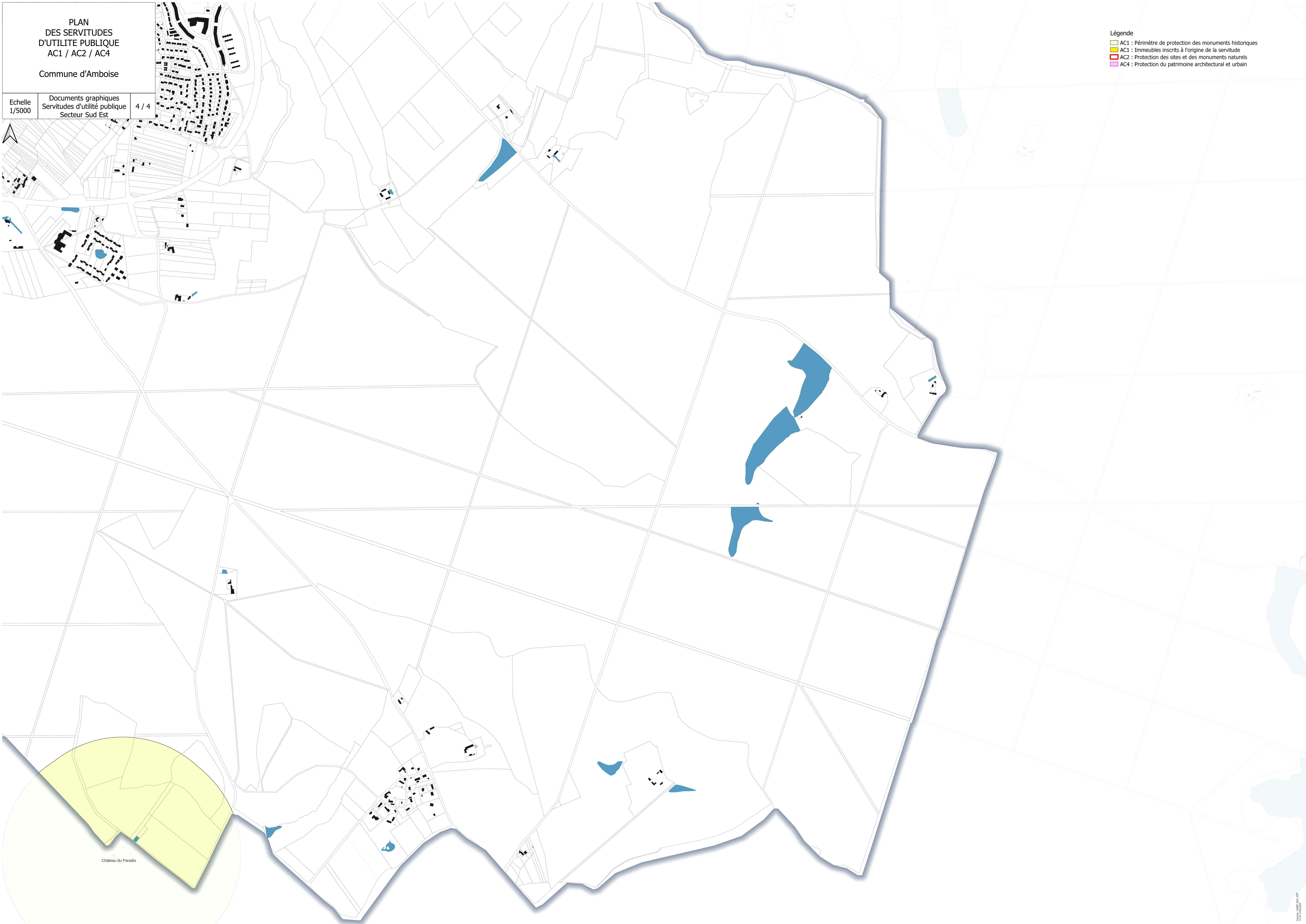
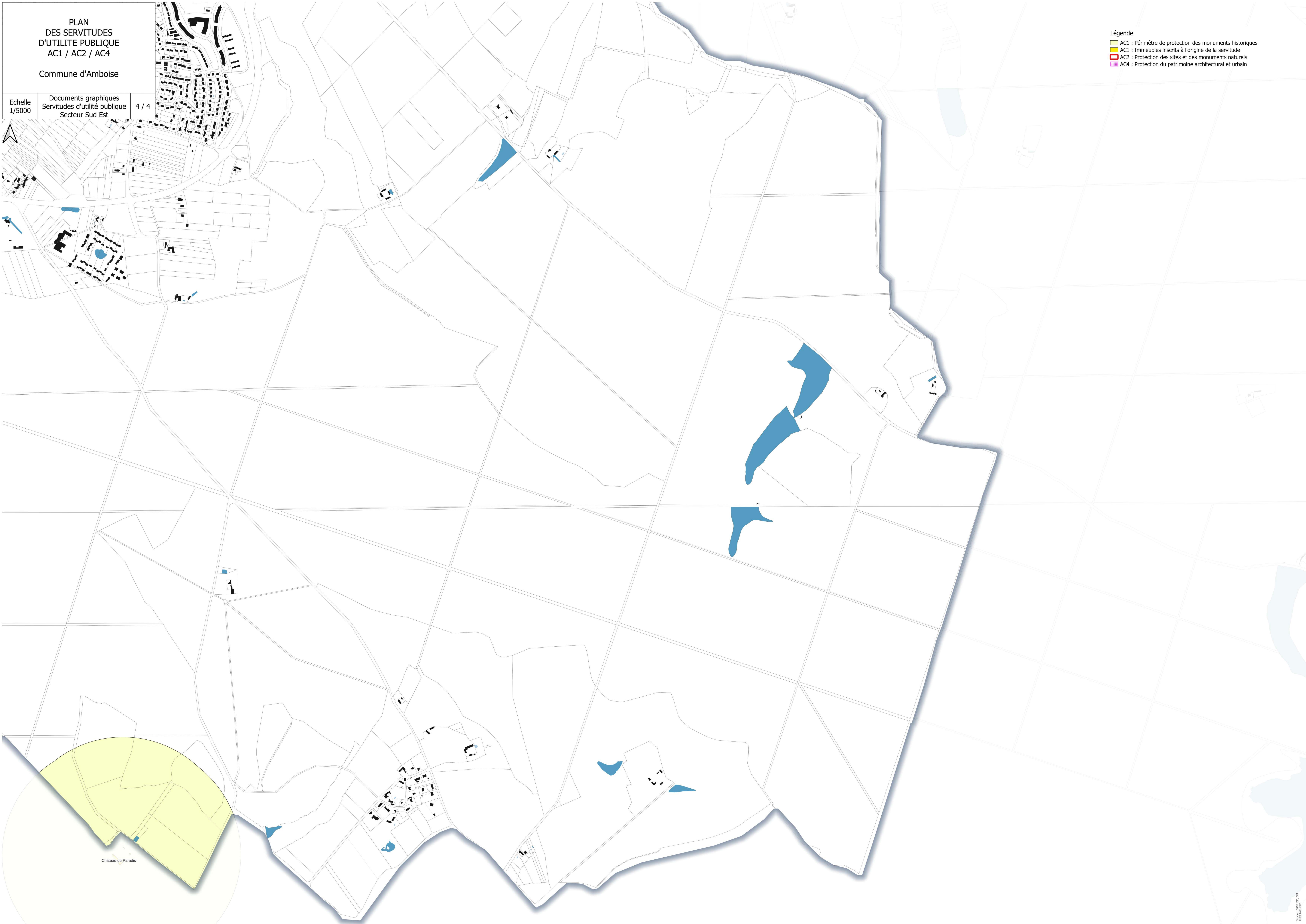
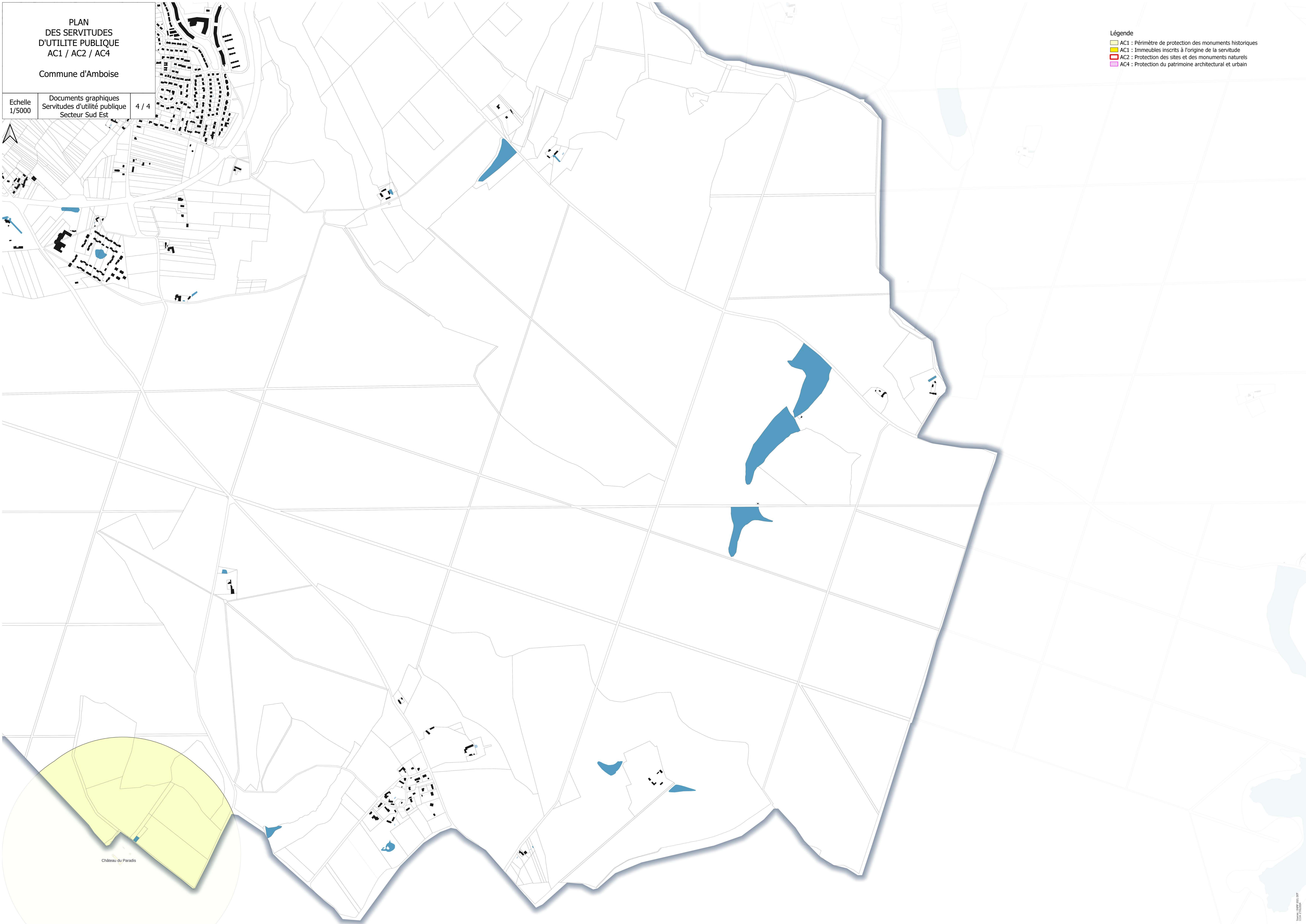
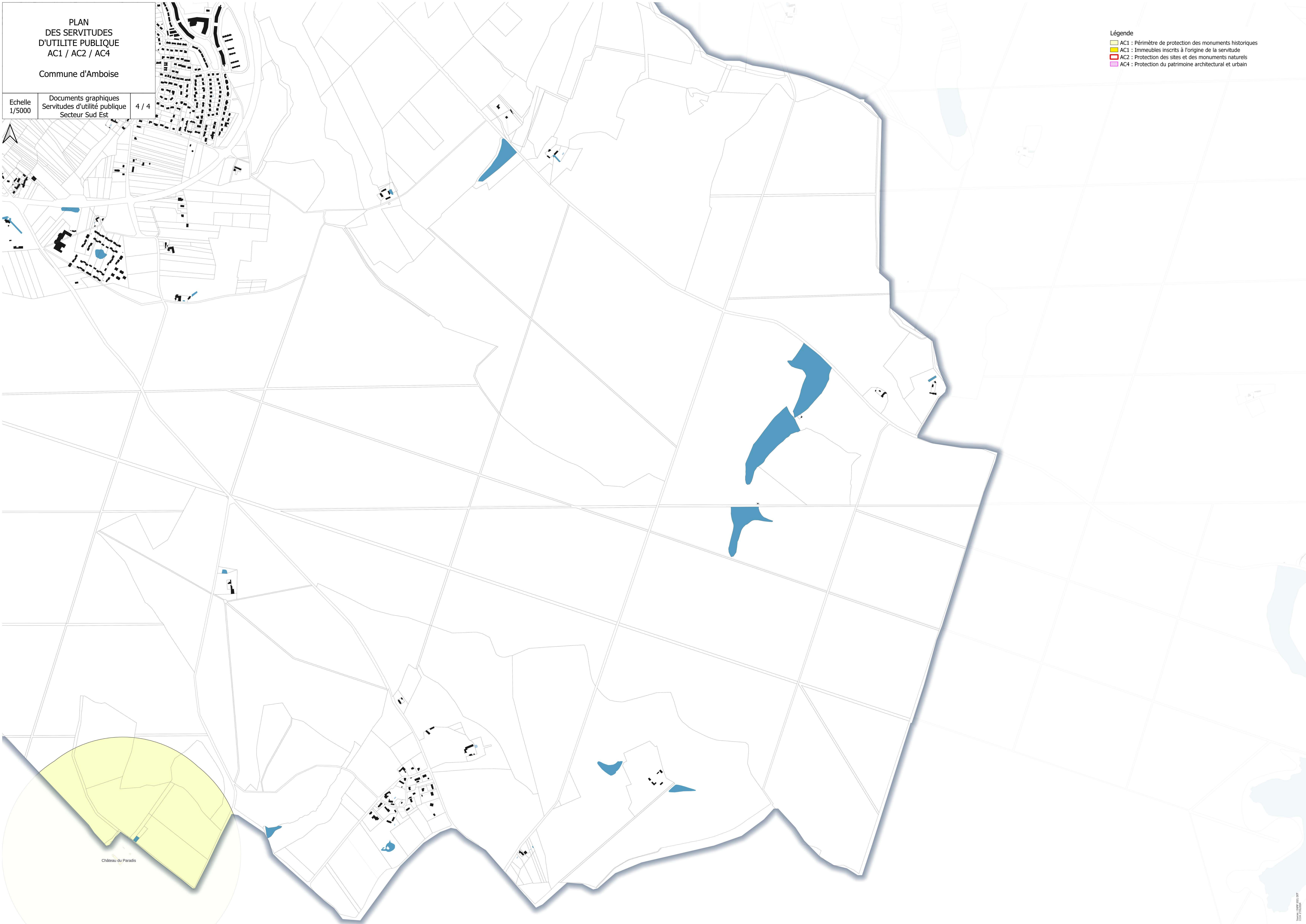


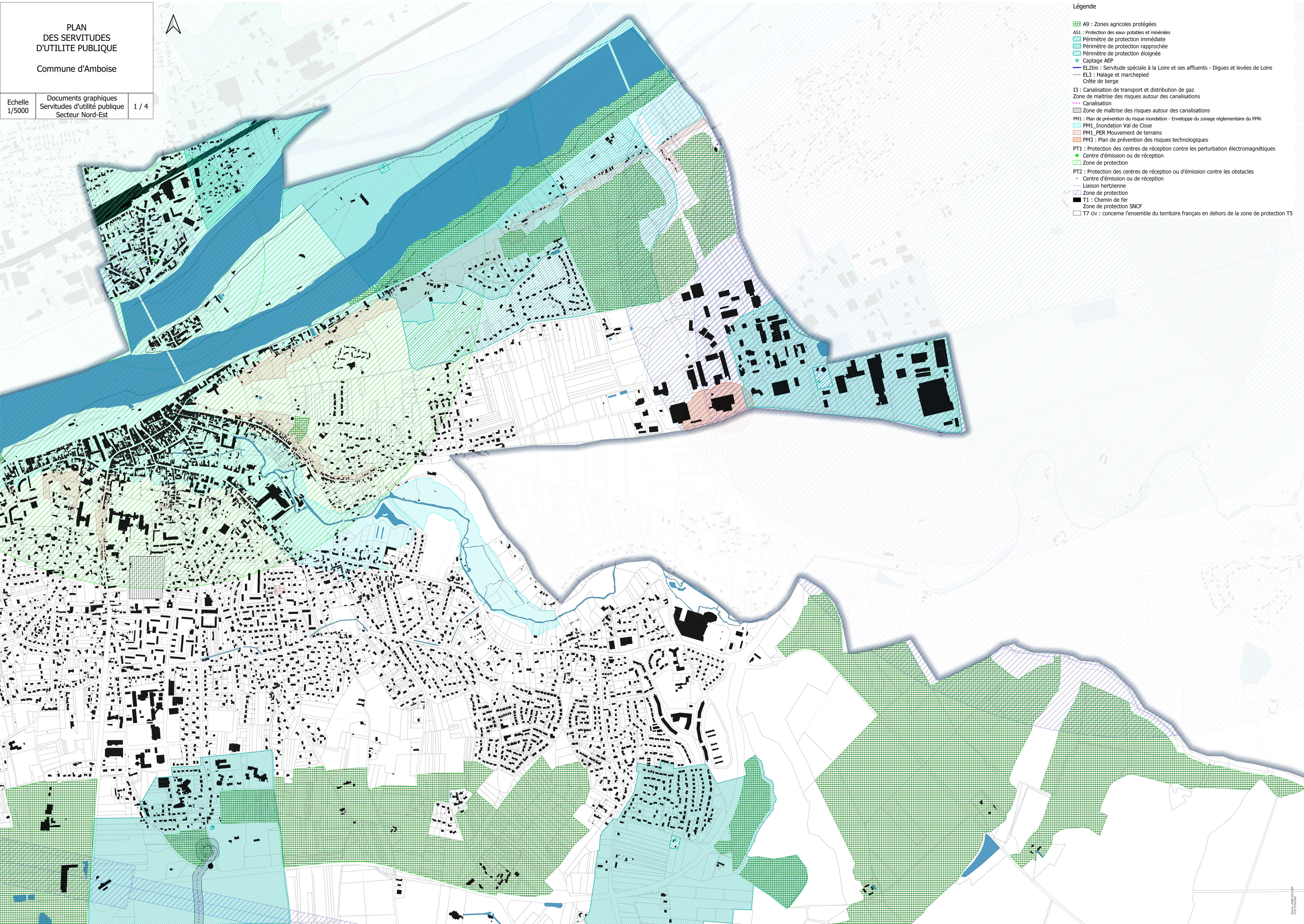


- Légende
- AC1 : Périmètre de protection des monuments historiques
 - AC1 : Immeubles inscrits à l'origine de la servitude
 - AC2 : Protection des sites et des monuments naturels
 - AC4 : Protection du patrimoine architectural et urbain









PLAN
DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE

Commune d'Amboise

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord-Est	1 / 4
-------------------	---	-------

- Légende
- A9 : Zones agricoles protégées

AS1 : Protection des eaux potables et minérales

Périmètre de protection immédiate

Périmètre de protection rapprochée

Périmètre de protection éloignée

Captage AEP

EL2bis : Servitude spéciale à la Loire et ses affluents - Digues et levées de Loire

EL3 : Halage et marchepleid

Crête de berge

I3 : Canalisation de transport et distribution de gaz

Zone de maîtrise des risques autour des canalisations

Canalisation

Zone de maîtrise des risques autour des canalisations

PM1 : Plan de prévention du risque inondation - Enveloppe du zonage réglementaire du PPRI

PM1_Inondation Val de Cisse

PM1_PER Mouvement de terrains

PM3 : Plan de prévention des risques technologiques

PT1 : Protection des centres de réception contre les perturbation électromagnétiques

Centre d'émission ou de réception

Zone de protection

PT2 : Protection des centres de réception ou d'émission contre les obstacles

Centre d'émission ou de réception

Liaison hertzienne

Zone de protection

T1 : Chemin de fer

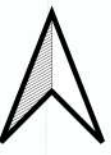
Zone de protection SNCF

T7 civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5
- © 2015 - 2016 - 2017
DREAL - 41000 - 41001

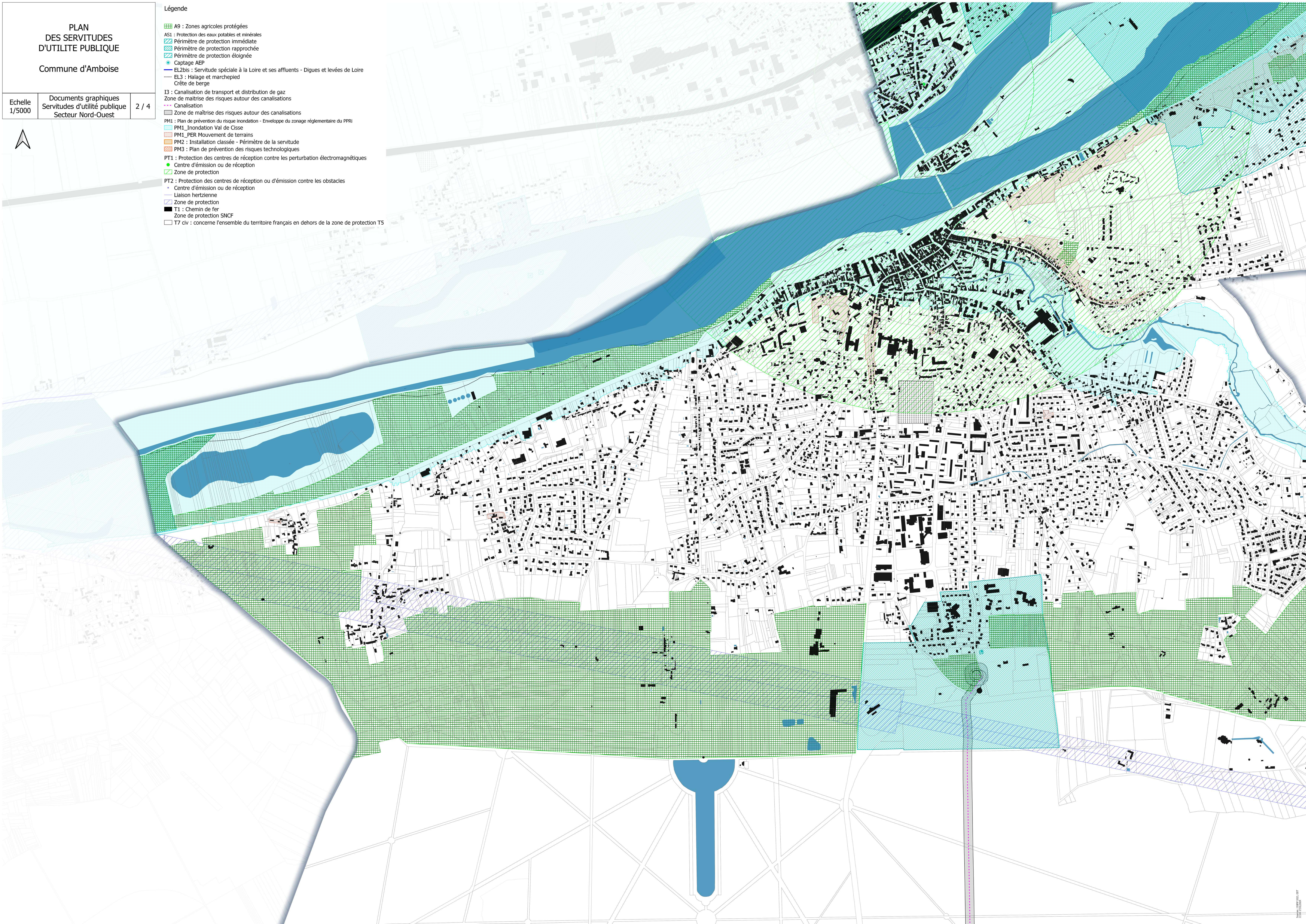
PLAN
DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE

Commune d'Amboise

Echelle 1/5000	Documents graphiques Servitudes d'utilité publique Secteur Nord-Ouest	2 / 4
-------------------	---	-------



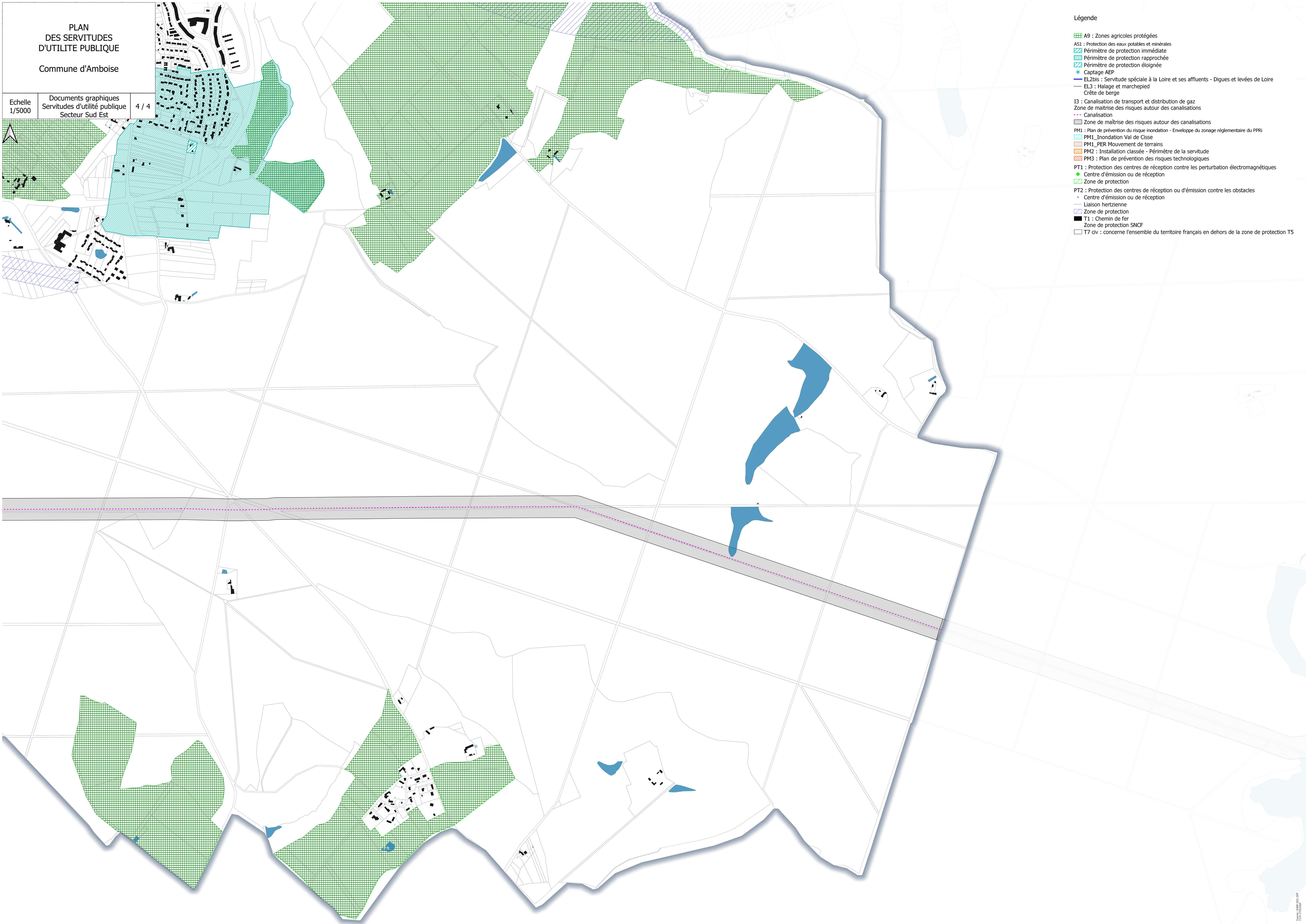
- Légende
- A9 : Zones agricoles protégées
 - AS1 : Protection des eaux potables et minérales
 - Périmètre de protection immédiate
 - Périmètre de protection rapprochée
 - Périmètre de protection éloignée
 - Captage AEP
 - EL2bis : Servitude spéciale à la Loire et ses affluents - Digue et levées de Loire
 - EL3 : Halage et marche pied
 - Crête de berge
 - T3 : Canalisations de transport et distribution de gaz
 - Zone de maîtrise des risques autour des canalisations
 - Canalisation
 - Zone de maîtrise des risques autour des canalisations
 - PM1 : Plan de prévention du risque inondation - Enveloppe du zonage réglementaire du PPRI
 - PM1_Inondation Val de Cisse
 - PM1_PER Mouvement de terrains
 - PM2 : Installation classée - Périmètre de la servitude
 - PM3 : Plan de prévention des risques technologiques
 - PT1 : Protection des centres de réception contre les perturbation électromagnétiques
 - Centre d'émission ou de réception
 - Zone de protection
 - PT2 : Protection des centres de réception ou d'émission contre les obstacles
 - Centre d'émission ou de réception
 - Liaison hertzienne
 - Zone de protection
 - T1 : Chemin de fer
 - Zone de protection SNCF
 - T7 civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5





Légende

- A9 : Zones agricoles protégées
- AS1 : Protection des eaux potables et minérales
 - Périmètre de protection immédiate
 - Périmètre de protection rapprochée
 - Périmètre de protection éloignée
- Captage AEP
- EL2bis : Servitude spéciale à la Loire et ses affluents - Digue et levées de Loire
- EL3 : Halage et marchepleid
- Crête de berge
- I3 : Canalisation de transport et distribution de gaz
- Zone de maîtrise des risques autour des canalisations
 - Canalisation
 - Zone de maîtrise des risques autour des canalisations
- PM1 : Plan de prévention du risque inondation - Enveloppe du zonage réglementaire du PPRI
 - PM1_Inondation Val de Cisse
 - PM1_PER Mouvement de terrains
 - PM2 : Installation classée - Périmètre de la servitude
 - PM3 : Plan de prévention des risques technologiques
- PT1 : Protection des centres de réception contre les perturbation électromagnétiques
 - Centre d'émission ou de réception
 - Zone de protection
- PT2 : Protection des centres de réception ou d'émission contre les obstacles
 - Centre d'émission ou de réception
 - Liaison hertzienne
 - Zone de protection
- T1 : Chemin de fer
- Zone de protection SNCF
- T7 civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5



PLAN
DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE

Commune d'Amboise

Echelle
1/5000

Documents graphiques
Servitudes d'utilité publique
Secteur Sud Est

4 / 4

Légende

- A9 : Zones agricoles protégées
- ASI : Protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée
- Captage AEP
- EL2bis : Servitude spéciale à la Loire et ses affluents - Digue et levées de Loire
- EL3 : Halage et marchepied
- Crête de berge
- I3 : Canalisation de transport et distribution de gaz
- Zone de maîtrise des risques autour des canalisations
- Canalisation
- Zone de maîtrise des risques autour des canalisations
- PM1 : Plan de prévention du risque inondation - Enveloppe du zonage réglementaire du PPRI
- PM1_Inondation Val de Cisse
- PM1_PER Mouvement de terrains
- PM2 : Installation classée - Périmètre de la servitude
- PM3 : Plan de prévention des risques technologiques
- PT1 : Protection des centres de réception contre les perturbation électromagnétiques
- Centre d'émission ou de réception
- Zone de protection
- PT2 : Protection des centres de réception ou d'émission contre les obstacles
- Centre d'émission ou de réception
- Liaison hertzienne
- Zone de protection
- T1 : Chemin de fer
- Zone de protection SNCF
- T7 civ : concerne l'ensemble du territoire français en dehors de la zone de protection T5